

PROTCOLE SANITAIRE – COVID 19 - DU LYCÉE FRANÇOIS TRUFFAUT

Rédigé à partir du protocole sanitaire émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées- modifié par le décret 2020 663 du 31 mai 2020 - et présenté au CHS du lycée le 3 juin 2020

1. Principes généraux
2. Accueil des élèves
3. Accueil des personnels
4. Accueil des personnes extérieures
5. Gestion de la circulation dans le lycée
6. Restauration scolaire
7. Nettoyage et désinfection des locaux
8. Procédure de gestion d'un cas COVID 19

1. Principes généraux

- *Le maintien de la distanciation physique* : respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne afin d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou gouttelettes.
- *L'application des gestes barrières* :
 - désinfection des mains à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
 - port du masque pour les personnels et les élèves, dans toutes les situations où les règles de distanciation ne sont pas possibles (déplacements, circulations).
 - ventilation des classes et autres locaux : aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.
- *La limitation du brassage des élèves* : l'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.
- *Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels* : en distinguant le nettoyage simple (si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours) du nettoyage approfondi avec désinfection des locaux et du matériel (si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours).
- *La formation, l'information et la communication* : des informations pratiques sur la distanciation physique, les gestes barrières et le port du masque seront transmises aux personnels, parents et élèves.
- Les portes d'entrée sont ouvertes pendant l'accueil.
- L'internat est fermé.
- Pendant les cours, les portes des salles de classe restent ouvertes.



- Le fléchage au sol pour le sens de circulation doit être respecté.
- Avant de se rendre au lycée, la prise de température corporelle est vivement recommandée. En cas de symptômes ou de fièvre (37.8°C ou plus), la personne (élève ou adulte) ne se rend pas au lycée et prévient celui-ci.

2. Accueil des élèves

Les mesures suivantes seront prises :

- Le lycée sera ouvert aux élèves concernés par le retour les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants : de 8h30 à 17h00.
- Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation ne sont pas possibles (déplacements, circulations).
- L'entrée et la sortie des élèves se feront obligatoirement par le portail des élèves situé rue André Malraux (côté arrêts de bus).
- Un ou des personnels accueillants seront présents à l'entrée pour vérifier le port du masque.
- Deux totems distributeurs de gel hydro alcoolique seront placés à l'entrée des élèves.
- Le portail sera ouvert de 7h45 à 8h30 et à partir de 16h50.
- Ils auront accès à leur salle (suivant l'emploi du temps fourni au préalable), au forum, aux sanitaires du bâtiment A, et au self, ainsi qu'aux espaces extérieurs situés dans l'enceinte de l'établissement.
- Ils se désinfectent les mains à l'arrivée, avant et après le passage aux sanitaires, avant et après le passage au self et avant de partir du lycée.
- Les cours ont lieu sur les créneaux suivants :
 - de 8h30 à 11h30 ou 12h30
 - de 13h ou 14 h à 17h
- Les récréations ont lieu sur les créneaux suivants :
 - de 10h à 10h15, ou de 10h30 à 10h45
 - de 15h à 15h15, ou de 15h30 à 15h45
- La restauration a lieu sur les créneaux suivants :
 - de 11h30 à 12h pour le premier service
 - de 12h30 à 13h pour le deuxième service
- Pas de pause cigarette
- Les entrées et sorties individuelles décalées sont interdites pendant la durée d'application du protocole sanitaire, sauf si l'élève est externe, pour le déjeuner. Les entrées et sorties des externes, le midi, se feront par le portillon situé rue de la Cailletière.
- La cafétéria et le CDI, ainsi que les salles de travail en autonomie et les salles informatiques ne sont pas accessibles.

3. Accueil des personnels

- À leur arrivée, les personnels se désinfectent les mains avec le matériel mis à disposition à l'entrée, et portent obligatoirement un masque.
- Les personnels sont tenus de respecter la distanciation physique dans les espaces de travail.
- La machine à café, les photocopieurs et les ordinateurs (clavier et souris), dans les salles de travail doivent être désinfectés après chaque utilisation



par les utilisateurs, avec les produits mis à disposition à côté de ces équipements.

- Les enseignants se rendent dans les salles de cours indiquées sur l'emploi du temps.
- Les personnels territoriaux se réfèrent aux préconisations indiquées dans les fiches métiers élaborées par le Conseil Régional des Pays de la Loire.
- Le personnel de laboratoire respecte le protocole du ministère de l'Éducation Nationale.

4. Accueil des personnes extérieures

- Les élèves et leurs responsables légaux peuvent être accueillis à titre individuel. Pour les inscriptions ou tout autre événement, une procédure sera mise en place et diffusée au moment venu.
- La communication avec les familles se fera prioritairement par téléphone au 02 51 35 33 07 ou par mail sur l'adresse ce.0851346b@ac-nantes.fr ou vs.lyc-truffaut@ac-nantes.fr (pour une question de vie scolaire).
- Les livraisons de matériels se feront dans le respect du protocole sanitaire.
- En cas de travaux, les services de la Région établiront également un protocole que les entreprises seront tenues de suivre.

5. Gestion de la circulation dans le lycée

- Circulation dans les espaces communs : afin d'éviter les croisements d'élèves, notamment dans les couloirs des classes, un sens unique de circulation est mis en place, lorsque cela est possible, au moyen de signalétique au sol et sur les murs. Le bâtiment B est neutralisé. Des rubalises seront installées et ne devront en aucun cas être franchies.
L'utilisation des escaliers du forum se fera en sens unique.
Les rampes d'accès des escaliers ne devront pas être touchées dans la mesure du possible.
Les portes pouvant l'être, seront maintenues bloquées en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation en cas d'incendie.
- Les salles de cours utilisées :
Principe général : utiliser des salles de grande dimension (distanciation physique facilitée) et sans moquette.
Ces salles sont équipées d'un flacon de gel hydro alcoolique, de serviettes jetables, et de produit virucide pour le matériel collectif, et de gants.
L'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de cours, pourra se faire en classe afin de limiter les files d'attente dans les sanitaires.
Chaque enseignant désinfecte le matériel collectif en début et fin de cours.
Les salles seront aérées 15 minutes avant l'entrée des élèves, pendant les récréations, pendant le repas et en fin de journée.
- Conditions d'accès à l'infirmerie :
L'élève devra passer par la Vie Scolaire, qui contactera l'infirmière.
Celle-ci viendra chercher l'élève.



6. Restauration scolaire

Un maximum de 90 rationnaires pourra être accueilli par service.

L'accès au self se fera par le forum, en respectant la distanciation physique (marquage au sol). Le pointage des élèves sera fait manuellement (pas d'utilisation de la carte). Une seule chaîne sera utilisée par service.

Les plateaux seront préparés par l'équipe de restauration en amont : verre, couverts, pain individuel, serviette et bouteille d'eau. Les salads-bars seront fermés. Les assiettes préparées (entrée, plat, dessert) seront données par le personnel au passage des élèves.

La sortie du réfectoire sera indiquée par un fléchage au sol.

7. Nettoyage et désinfection des locaux

Après l'étape classique de nettoyage, la désinfection se fait à l'aide d'un produit virucide, fourni par les services de la Région, conforme à la norme EN 14476, appliqué au préalable sur des lavettes microfibres.

Fréquence :

- Le nettoyage et la désinfection des sols sont réalisés une fois par jour pour les espaces utilisés et de passage.
- Les surfaces et objets fréquemment utilisés (interrupteurs, poignées de porte, rampes, sanitaires, ...) font également l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection.
- Les tables de cours, les bureaux, paillasses et chaises sont nettoyés et désinfectés avant l'entrée des élèves en cours, et entre chaque changement de groupe.
- Les locaux sont aérés fréquemment.
- L'approvisionnement régulier des consommables est vérifié.

La Région a préparé des fiches précises et les a transmises à chacun des ses personnels. Ces fiches présentent le protocole de nettoyage auquel il faudra se référer.

8. Procédure de gestion d'un cas COVID 19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un adulte, il conviendra d'appliquer la procédure présentée dans le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (cf. document joint).

Une pièce d'isolement est définie au lycée : le bureau du médecin scolaire situé à côté de l'infirmierie.

Fait à Challans, le 1^{er} juin 2020